

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 06 décembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- À la suite d'un suivi, le dossier de l'exploitante, les dossiers des membres du personnel sont complets ainsi que les dossiers des enfants.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- L'affichage des noms et du numéro de téléphone du mentor, de l'inspectrice ainsi que l'exploitant n'est pas affiché.

Pendant ma surveillance, les enfants jouent à l'extérieur en attendant la fin des classes pour le deuxième groupe. Par la suite, les enfants entre vont à la salle de bain et se préparent pour leur collation.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 décembre 2022

Date

original signé par
Chantal Mainville

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 décembre 2022

Date